

## Journée 3 : Quelle mise en cohérence entre contrat de ville et politiques publiques ?

**De 9h30 à 17h** (accueil à partir de 9h)  
**A l'IREV, 135 bd Paul Painlevé à Lille**

Dans son article 1er, la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise : « La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». En effet, la double finalité fixée à la politique de la ville (réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur environnement et lutte contre les inégalités de tous ordres) ne saurait être atteinte par la seule mobilisation des crédits spécifiques dédiés par l'Etat et les collectivités. La circulaire du 31 août réaffirme cet objectif pour les futurs contrats de ville « Engagements quartiers 2030 », entériné par le Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023.

Cette journée de qualification, animée par l'IREV et le COPAS, aura pour objectifs de dresser un panorama du droit commun mobilisable et se doter des outils et des éléments de méthode pour renforcer sa mobilisation au profit de chaque territoire sur la durée du contrat de ville.

### Programme prévisionnel

9h00 : Accueil café

#### **9h30 : Droit commun et politique de la ville : serpent de mer ou réelle opportunité de transformer l'action publique et la réalité des quartiers ?**

Alternant apports de contenus et atelier de réflexion collective, la séquence aura vocation à dresser collectivement un panorama du droit commun et de sa mobilisation souhaitée.

**11h30 : Et concrètement ? Retours d'expériences en Hauts-de-France**  
Participants à confirmer

12h30 : déjeuner libre

**14h00 : Et concrètement ? Retours d'expériences en Hauts-de-France**  
Participants à confirmer

**15h00 : Mobiliser, rencontrer, associer les partenaires de droit commun et rechercher leur engagement : quelle méthode, quel outillage ?**

- Atelier pour se donner des éléments de méthode et d'interroger les postures et pratiques professionnelles.
- Mise en commun

**16h30 : Conclusion et perspectives : quels besoins pour la suite ?**